

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 juin 2023

N° 2023-40	Autorisation de lancer et signer le marché de travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable d'Eau du Grand Lyon – la Régie
------------	--

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin 14h00 les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand			X	
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle			X	
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard		X		Anne REVEYRAND
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		X		Maeva PESENTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16
Date de convocation du Conseil : 9 juin 2023
Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

1. CONTEXTE ET OBJET

Le présent appel d'offres ouvert est lancé pour la passation d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande et marchés subséquents, pour la réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable, Ces travaux sont à réaliser sur le territoire de la Métropole de Lyon, pour le compte d'Eau publique du Grand Lyon.

Pour ces travaux un marché existait à la Métropole de Lyon. Ce marché a été transféré à Eau publique du Grand Lyon et arrive à échéance le 31 décembre 2023. Afin de le renouveler, la Régie souhaite lancer la consultation mi-juillet et vise une attribution en novembre 2023.

2. COÛTS ET SYNTHÈSE

Le marché sera lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, L.2131-1, R.2124-2, R.2131-16 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il prendra la forme d'un accord-cadre multi-attributaires exécuté principalement par l'émission de bons de commande. Il prévoira toutefois la possibilité de conclure des marchés subséquents pour les besoins imprévus non couverts par le bordereau des prix.

L'accord-cadre sera conclu pour une période de deux ans fermes à compter de sa notification, reconductible deux fois pour une période d'un an chacune.

Les montants contractuels sont les suivants :

	Période ferme	Période de reconduction (1 an)
Montant minimum	1 200 000 € HT	600 000 € HT
Montant maximum	4 800 000 € HT	2 400 000 € HT

Le montant maximal du marché, toutes reconductions comprises, sera plafonné à 9 600 000 € HT.

L'objet de la présente délibération est d'approuver en opportunité le lancement de la consultation relative aux travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable de la Métropole de Lyon et, compte tenu des montants précités et conformément à l'article L2122-21-1 du CGCT, d'autoriser le Directeur de la Régie à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

DELIBERE,

Article 1. Approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de l'accord-cadre relatif aux travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable d'Eau du Grand Lyon – la Régie ;

Article 2. Autorise le Directeur à signer ledit accord-cadre conclu pour des montants minimaux et maximaux de 1 200 000 € HT et 4 800 000 € HT pour la période ferme de deux ans, et de 600 000 € HT et 1 200 000 € HT pour chaque période de reconduction d'un an.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

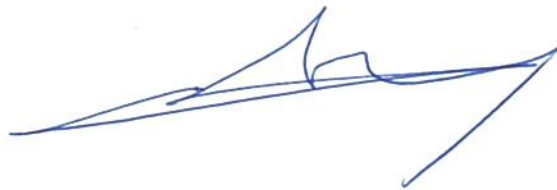
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

Le secrétaire de séance



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com

